

## PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2023 (N°3)

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Francis GUERRIER, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Quorum : 8**

**Nombre de membres présents : 8**

**Nombre de votants : 10**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Francis GUERRIER, Maire, Violette DESCHAMPS, Charles QUERNE, Nicole BRULE, Michel ARNOULT, Adjoint, Martine QUERNE, Guillaume PINHO, Gilles VERDIANI, Conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame Janine RABIANNT donne pouvoir à Madame Martine QUERNE.

Madame Valérie FAGES donne pouvoir à Monsieur Francis GUERRIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Arlette RUSCH, Guillaume GAUTIER, Jérôme LEBEGUE, Fabien GAUTHIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Violette DESCHAMPS.

### A L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2023
2. Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux : demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023.
3. Questions diverses.

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023, adressé in extenso à chaque membre, est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

### 17 TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux consistant en :

- En priorité, à optimiser nos installations existantes de chauffage (travaux d'adaptation sur réseaux existants en chaufferie), et à remplacer les convecteurs électriques vétustes par des convecteurs à inertie de dernière génération.
- Equiper nos systèmes de chauffage (hydraulique ou électrique) de systèmes de régulation et de programmation performants (travaux de régulation par pièce sur les terminaux (radiateurs et convecteurs), et système de programmation).

- Renforcer l'isolation thermique du « clos et couvert » des bâtiments :
  - Remplacer en priorité les menuiseries extérieures existantes n'ayant pas de double vitrage, par des menuiseries extérieures performantes doubles vitrées : Les bâtiments concernés sont une partie de l'école construite en 1980, et la Mairie.
  - Installer des isolants thermiques sur les parois des bâtiments qui n'en comportent aucune : les combles accessibles de la Mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme d'investissement pour un montant total estimatif HT de 497 483.90 € HT,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert 2023,
- ARRETE les modalités financières de l'opération comme suit :
  - Subvention Fonds Vert (10%) : 49 748.39 €
  - Subvention Région Ile de France (40%) : 198 993.56 €
  - Subvention Département de Seine et Marne (30%) : 149 245.17 €
  - Autofinancement communal TTC : 198 993.56 €
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

#### QUESTIONS DIVERSES

Absence de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures quarante minutes.

Le Maire  
Francis GUERRIER

La secrétaire de séance  
Violette DESCHAMPS

The image shows the official seal of the Municipality of Cely-en-Bière, which is circular and contains the text 'MAIRIE de CELY-en-BIERE' and '(S.-M.)'. Below the seal is a large, stylized blue ink signature.